

N° 117 - mensuel - mai 2004

Ministère
de la culture
et de la communication

3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

www.culture.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

L'UNION EUROPÉENNE ACCUEILLE 10 NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES

La France se dote d'un memorandum
sur la politique culturelle



Dossier :
**La lutte contre
la piraterie dans
les industries
culturelles**

ISSN 1255 - 6270

SOMMAIRE

Dossier

Page 7

La lutte contre la piraterie dans les industries culturelles

Actualités

Page 4

Les choix multiformes de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris

Page 5

Renaud Donnedieu de Vabres : « la valeur suprême de l'Europe, c'est la diversité et le pluralisme »

Page 11

Record pour la production cinématographique en 2003

Page 12

Quelle politique linguistique pour l'entreprise du xx^e siècle ?

Page 13

Le grand foyer de l'Opéra-Garnier retrouve son éclat

Portrait

Page 16

Antoine de Galbert : un voyage dans les collections privées

Directeur de la publication : Henri Paul
Directeur de la rédaction : Emmanuel Fessy
Rédacteur en chef : Paul-Henri Doro
Comité de rédaction : Jacques Bordet, Emmanuel Boutier, Marc-Antoine Chaumien, Robert Fohr, Xavier Froment, Nicole Gasser, Anne Laborde, Martine Lehmanns, Vincent Lorenzini, Bertrand Maillols, Héléna Dos Santos.
Conception graphique : Jeanne Verdoux
Maquettiste : Emmanuel Boutier
Impression : PLB Communication
N° de commission paritaire : 1290 AD, nouvelle série
Tirage : 31 000 exemplaires
0,30 euros le numéro
Pour recevoir la lettre d'information : Adresser une demande écrite au DIC, ministère de la culture et de la communication, 3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01
Fax : 01 40 15 81 72
internet : <http://www.culture.gouv.fr>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RENAUD DONNEDIEU DE VABRES

Ministre de la culture et de la communication



Né le 13 mars 1954 à Neuilly sur Seine, Renaud Donnedieu de Vabres a été diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris avant d'intégrer l'ENA, promotion Voltaire (1980). Nommé directeur de cabinet du préfet d'Indre-et-Loire, Secrétaire général pour l'administration de la police de la région Centre (1980-1981) à sa sortie de l'ENA, il devient ensuite Secrétaire général des Alpes de Haute Provence (1981-1982) puis sous-préfet à Château-Thierry (1982-1985). En 1986, alors qu'il est élu conseiller régional du Centre (jusqu'en 2001), il devient chargé de mission au cabinet de François Léotard au ministère de la culture et de la communication (1986-1988) puis au ministère de la défense (1993-1995). Délégué général du Parti Républicain jusqu'en 1996 puis délégué national de l'UDF jusqu'en 2002, il a été porte-parole de l'UMP à partir de février 2003. Avant de devenir ministre de la culture et de la communication dans le gouvernement Raffarin III en mars 2004, il a été ministre délégué aux affaires européennes du premier gouvernement de Jean-Pierre Raffarin (2002) et député d'Indre-et-Loire depuis 1997, puis réélu en juin 2002. Renaud Donnedieu de Vabres est conseiller municipal de Tours depuis 2001.

Premières nominations au cabinet

Directeur du cabinet : Henri Paul

Né en 1952, Henri Paul rejoint la Cour des comptes à sa sortie de l'ENA. Président de l'Institut de financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) et administrateur de la société nationale de programme Radio France (depuis 2004), il a été aussi directeur des affaires économiques, sociales et culturelles de l'outre-mer (1994-1998) et directeur du cabinet du ministre à la santé, Philippe Douste-Blazy en 1993-1994. Il a été chargé en 2002 d'une mission d'évaluation sur le transport postal de la presse.

Directrice adjointe de cabinet :

Laurence Franceschini

Né en 1957, Laurence Franceschini a été directrice juridique du CSA (1991-1999), puis sous-directrice des entreprises publiques et des aides à la Direction du développement des médias (2000-2003) avant de devenir, en 2003, sous-directrice de la communication audiovisuelle de cette même direction.

Chef de cabinet : Jérôme Seguy

Né en 1971, titulaire d'un DEA droit public, Jérôme Seguy a été chef de cabinet puis conseiller au cabinet du secrétaire d'État aux Programmes immobiliers de la Justice (2002-2004).

Chef-adjoint de cabinet :

Jean-Marie Caillaud

Né en 1972, ancien directeur de cabinet du maire de Menton (2000-2001), il était précédemment conseiller technique au cabinet du ministre délégué à l'industrie (2002-2003).

Jean d'Haussonville : Conseiller auprès du ministre, en charge des affaires européennes et internationales

Né en 1968, il rejoint le Quai d'Orsay à sa sortie de l'ENA. Premier secrétaire à la représentation permanente de la France auprès de l'OTAN (1997-2001), il était depuis cette date chef du secteur

de l'élargissement de l'Union européenne au Secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI).

Didier Deschamps : conseiller pour les politiques culturelles

Né en 1949, ancien directeur des affaires culturelles de la région Centre (1993-1996) puis Midi-Pyrénées (1996-1999), il était conseiller culturel de Philippe Douste-Blazy, maire de Toulouse.

Fayçal Daouadji : conseiller pour les relations avec le parlement

Né en 1975, il était chargé de mission du groupe UMP de l'Assemblée nationale (2002-2004).

Marie-Claude Arbaudie : conseillère technique pour le cinéma

Née en 1951, journaliste, elle a été notamment rédactrice en chef du *Film français* et conseiller technique au cabinet de Jean-Jacques Aillagon.

Laurent Claquin : conseiller technique chargé des événements

Né en 1971, DESS de management culturel, il était le chef de cabinet adjoint de Jean-Jacques Aillagon.

Paul Rechter : Conseiller technique communication

Né en 1963, titulaire d'un DESS de droit de l'audiovisuel, il a été le directeur de la communication du CFCE et le chef du cabinet du secrétaire général de l'UMP, Philippe Douste Blazy (2002-2004).

Marjorie Lecoindre : Chargée de mission, relations presse, relations publiques

Née en 1971, diplômée de l'EFAP, a été notamment chargée de mission au cabinet de Jean-Jacques Aillagon depuis 2003.

Séverin Naudet : conseiller technique industries culturelles et mécénat

Né en 1976, il a travaillé pour différents labels de musique.

« JE VEUX PROTÉGER ET DÉVELOPPER LA RICHESSE DE LA CULTURE »

Un éditorial de Renaud Donnedieu de Vabres



© Jean-Pierre Muller

Je suis très heureux d'ouvrir ce numéro de la *Lettre d'information* du ministère de la culture et de la communication, largement diffusée auprès des publics et des professionnels.

La variété des sujets traités dans cette livraison reflète la richesse et la diversité qui sont au cœur de la culture et que je tiens à préserver, à protéger et à développer dans le cadre de la mission passionnante qui m'est confiée.

Qu'il s'agisse du spectacle vivant, de la musique et de la danse, de l'audiovisuel, du cinéma, du patrimoine, des musées, du livre et de la lecture, de l'architecture, de l'action territoriale, c'est un véritable foisonnement qui est offert à nos concitoyens, avides de culture, c'est-à-dire d'émotions, de découvertes, de partages, alors que commence la saison des festivals.

Je souhaite que ce moment de l'année soit propice à la fête que doit demeurer tout festival, mais aussi à la réflexion, au dialogue et, pour ce qui me concerne, à l'action en faveur de la diversité culturelle, dans notre pays, au sein de l'Europe.

Deux thèmes traités dans ce numéro illustrent cette volonté : le mémorandum européen que j'ai tenu à présenter dès ma prise de fonctions, préparé par Jean-Jacques Aillagon, auquel je rends hommage ; la piraterie, qui se répand, comme la part d'ombre de nouvelles technologies ouvrant des horizons exaltants pour la diffusion et la création culturelles, mais contre laquelle je suis déterminé à lutter, avec mes collègues européens, car elle enfreint les droits des créateurs et menace de ce fait la vitalité de notre culture.

Je suis confiant que nous saurons, avec tous les acteurs concernés, relever ces défis. J'y consacrerai, pour ma part, toute mon énergie.

Renaud Donnedieu de Vabres

Mécénat

LES CHOIX MULTIFORMES DE L'ÉCOLE
NATIONALE SUPÉRIEURE DES BEAUX-
ARTS DE PARIS

Un dessin de François Boucher faisant partie de la collection Polakovits : Étude de femme vue de trois quarts de dos et reprise de la tête © D.R.

L'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris (Ensba) dispense depuis trois siècles un enseignement destiné aux jeunes artistes, elle a aussi une mission de conservation d'un patrimoine exceptionnel qu'elle valorise et diffuse à travers des éditions et des expositions. Henry-Claude Cousseau, le directeur de l'Ensba, revient sur ces missions et explique la nécessité d'un mécénat multi-forme.

Quelle politique menez-vous, en matière de mécénat, au sein de l'Ensba ?

Dès le début des années 90, mes prédécesseurs avaient engagé un véritable travail de sensibilisation en ce sens, et, en 1996, était créé un poste de chargé du développement, au sein du service de la communication et des expositions. En dehors des mécènes, pour qui la spécificité des questions de formation artistique constitue un fort point

d'ancrage, c'est l'attrait architectural et historique de l'École ainsi que ses collections qui mobilisent le plus nos partenaires.

Sur quels domaines s'exerce le mécénat des entreprises ?

Je citerai trois exemples, parmi d'autres. Depuis 1991, la fondation BMW France contribue à la restauration des bâtiments d'une manière tout à fait exemplaire. Grâce à la générosité de ses dirigeants, la restauration de la Chapelle des Petits-Augustins, puis celle des sculptures de la Cour du Mûrier, une première tranche de la mise en lumière du site et tout récemment la remise en place d'une copie de l'Ange de la Fortune de Francesco Bordoni, sur la colonne centrale de la cour d'honneur, ont été réalisées.

Le PDG de la société Arjo-Wiggins, grand amateur de dessins anciens, a encouragé nos efforts pour valoriser le fonds

des dessins en offrant un papier d'une remarquable qualité pour l'édition de nos catalogues, véritables références scientifiques de ces collections inestimables.

Les Champagnes Nicolas Feuillatte sont, quant à eux, attirés par l'énergie et le foisonnement de jeunes talents qui émergent des ateliers. Depuis 3 ans, ils soutiennent la promotion des diplômés félicités

de l'Ensba avec le « Prix Nicolas Feuillatte Jeune Espoir ».

Pourquoi soutenez-vous aujourd'hui la création d'une association des Amis de l'Ensba ?

C'est une idée à laquelle je songeais depuis longtemps. Jean-Bernard Tello, spécialiste de fonds d'investissement, qui a œuvré au Centre Pompidou auprès de Dominique Bozo, m'a proposé de s'engager dans la création d'une association des « Amis de l'Ensba ». L'objectif de cette association est d'asseoir davantage les actions que l'Ensba met en œuvre et de rassembler l'ensemble de nos partenaires dans un cadre qui stimulera des échanges de vue, suscitera des énergies nouvelles et facilitera la communication. Ce nouveau cadre (association « loi 1901 ») devrait permettre de fédérer autour de nos projets des entreprises et des particuliers qui souhaitent s'impliquer dans la vie de l'Ensba.

GRÂCE AU MÉCÉNAT DE JEAN BONNA, UN CABINET DE DESSINS, ÉCRIN DE LA COLLECTION MATHIAS POLAKOVITS, VA ÊTRE AMÉNAGÉ

Après avoir émigré en France en 1949, le hongrois Mathias Polakovits fit don à l'Ensba, en 1987, de son exceptionnelle collection de quelque 3 000 dessins français des XVII^e et XVIII^e siècles. Dès 1987, un comité Polakovits se constitue pour assurer un rôle de conseil et d'orientation auprès de l'Ensba. En 2002, Jean Bonna, banquier genevois, collectionneur de dessins anciens rejoint ce comité et décide en 2004 de financer personnellement des travaux d'aménagement d'un véritable cabinet de dessins pour la mise en valeur de ce fonds extraordinaire. Destiné à offrir aux étudiants, enseignants, historiens, chercheurs et amateurs des conditions de consultation satisfaisante, ce cabinet de dessins deviendra ainsi, fin 2004 et selon le projet des architectes Marie Petit et Maxime Ketoff, un lieu de rencontres mais aussi une salle d'actualité où seront présentés des dessins de la collection Mathias Polakovits, des donations récentes ou encore un aperçu des travaux scientifiques menés sur les œuvres graphiques de l'Ensba.

Contacts :

Laurence Maynier, responsable de la communication et des éditions : laurence.maynier@ensba.fr et Huguette Meyran, chargée du développement : huguette.meyran@ensba.fr

Nous rendrons compte dans notre prochaine livraison de la publication par l'ADMICAL du Répertoire du mécénat d'entreprise 2004 (72 €). Nous reviendrons notamment sur les chiffres et les analyses qu'il publie. Renseignements : www.admical.org

RENAUD DONNEDIEU DE VABRES : « LA VALEUR SUPRÊME DE L'EUROPE, C'EST LA DIVERSITÉ ET LE PLURALISME »

Avant l'entrée, le 1^{er} mai, de dix nouveaux États membres dans l'Union européenne, Renaud Donnedieu de Vabres a présenté le 7 avril en conseil des ministres un *Memorandum de la France sur la coopération culturelle européenne* transmis par le gouvernement à ses partenaires européens en février.

Souhaitant « agir sur ce que sera la politique européenne de la culture jusqu'en 2009 », comme l'a souligné le ministre, la France a élaboré ce *Memorandum* dans le but de tracer les grandes lignes de ce que pourrait être la « nouvelle ambition » culturelle européenne. Avec une idée force : « l'Europe doit renforcer son action dans le domaine de la culture : elle doit non seulement défendre la diversité culturelle sur son territoire mais aussi la promouvoir dans le monde par des actions positives ». Ces propositions, qui avaient été préparées par Jean-Jacques Aillaud, seront examinées lors du prochain Conseil des ministres européens de la culture.

Cinq priorités

A travers cinq priorités politiques, ce *Memorandum* présente seize propositions concrètes. Première priorité : promouvoir la diversité culturelle en Europe et dans le monde. Pour cela, la

France a deux objectifs multilatéraux : dans les accords commerciaux de l'Union européenne, en particulier à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), elle veut empêcher la libéralisation des services audiovisuels. La France a obtenu que le mandat donné à la Commission européenne dans les négociations en cours à l'OMC reprenne cette position ; cette bataille commerciale, se double d'un combat à l'UNESCO, pour obtenir l'adoption d'un instrument juridique reconnaissant la spécificité des biens et services culturels. Autre proposition du gouvernement : l'Europe doit agir de façon positive en développant une coopération culturelle extérieure, c'est-à-dire avec des pays situés hors de son territoire, notamment en faveur des pays du Sud.

Deuxième priorité : le gouvernement veut garantir les spécificités et le volume du financement du secteur culturel, à la fois par des crédits européens et en légitimant les aides nationales. Financièrement, la culture est le parent pauvre de l'Union européenne, avec seulement 120 millions d'euros (0,1 % du budget communautaire). « Il faut faire plus » a indiqué le ministre de la culture et de la communication qui entend aussi renforcer la sécurité juridique pour les aides nationales. Troisième priorité : favoriser le développement des industries culturelles. Celle-ci vise notamment à appliquer au disque la TVA au taux réduit et à protéger la propriété intellectuelle et artistique contre la piraterie.



Le 7 avril, Renaud Donnedieu de Vabres présente le *Memorandum* © Farida Guerdjou Bréchemier

Consolider les initiatives dans le domaine de l'audiovisuel

Renforcer l'ambition européenne dans le domaine audiovisuel constitue une autre priorité du ministre.

Il faut consolider les actions menées depuis 20 ans (la directive Télévision sans frontière et le programme MEDIA+) mais aussi lancer de nouvelles initiatives en faveur du cinéma hors des frontières de l'Europe. Enfin, le gouvernement souhaite favoriser les échanges culturels en Europe afin de contribuer à la vitalité de la création et à la formation d'une conscience européenne.

« Je fais référence ici », a indiqué Renaud Donnedieu de Vabres,

à la mobilité des artistes, à la circulation des œuvres mais aussi à la création d'un label européen du patrimoine ».

Pour consulter le mémorandum : www.culture.gouv.fr

L'EUROPE SUR INTERNET

Pour l'entrée des 10 nouveaux pays-membres dans l'Union européenne, culture.gouv.fr a réalisé une animation qui fait apparaître, en cliquant sur le pays choisi, une phrase d'accueil dans la langue d'origine de ce pays. Si vous désirez en savoir plus sur la vie culturelle des vingt-cinq pays-membres, un lien vous permet d'accéder au site de leurs ministères de la culture.

En ligne depuis fin avril.

UN CENTRE EUROPÉEN DE MUSIQUE DE CHAMBRE OUVRIRA À FONTAINEBLEAU EN 2007



10^{ème} anniversaire de ProQuartet, violon Vadim Repin, l'Ensemble Orchestral de Paris, direction Yehudi Menuhin, Théâtre municipal de Fontainebleau, 14 décembre 1997

LA CONCERTATION NATIONALE POUR LES MUSIQUES ACTUELLES SE POURSUIT

La direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS) a engagé le 25 mars une concertation nationale pour le développement des musiques actuelles. La première étape de cette réflexion a mobilisé l'ensemble des professionnels de la production et de la diffusion des musiques actuelles représentés notamment par la Fédurock, la fédération des scènes de jazz, le Réseau Chainon, ainsi que des représentants des DRAC, du centre national de la chanson des variétés et du jazz, (CNV), et du centre d'information des musiques actuelles (IRMA).

L'objectif de cette concertation est d'abord de dresser le bilan de la politique conduite depuis près de 20 ans en faveur des musiques actuelles et plus particulièrement depuis 1998, année de référence marquée par la remise du rapport de la commission nationale des musiques actuelles à Catherine Trautmann. Ce sont ces temps forts que cette concertation entreprend d'interroger et de poursuivre en fonction des problématiques nouvelles, liées notamment au développement progressif du réseau des lieux de musique actuelles et du dispositif scènes de musiques actuelles (SMAC), mis en œuvre en 1996. Les questions du développement territorial, du rapport des lieux aux collectivités territoriales et aux professionnels du secteur privé (entrepreneurs de spectacles et maisons de disques concernés), ont été au cœur du débat.

Aujourd'hui, quelque 170 lieux sont soutenus de façon très hétérogène, à la fois par l'État et par les collectivités territoriales. Cette concertation veut aboutir à un cadre qui précisera leurs missions. Des efforts devraient également être accentués pour une meilleure prise en compte des musiques actuelles dans le réseau d'enseignement spécialisé, particulièrement dans les écoles et les initiatives associatives. La prochaine étape de cette concertation était prévue le 5 mai et devrait aboutir d'ici quelques mois à la redéfinition d'une politique globale de soutien de l'État aux musiques actuelles.

En 2007, un Centre européen de musique de chambre ouvrira ses portes dans l'enceinte du domaine national de Fontainebleau. Soutenu par le ministère de la culture et porté par l'association ProQuartet, le projet est à la fois celui d'une ambitieuse structure européenne de formation et d'insertion professionnelle pour le monde des musiques de chambre et des quatuors à cordes et une vaste opération de réhabilitation du quartier Henri IV du château de Fontainebleau.

Le quatuor à cordes et la musique de chambre, genre musical en soi dont les racines sont à Vienne au XVIII^{ème} siècle, trouvera à Fontainebleau le prolongement et les conditions d'épanouissement du renouveau qu'il connaît en France depuis un demi-siècle. Il n'existait pas jusque là en Europe de structure spécifique de formation à ce niveau pour la musique de quatuor. Musiciens et compositeurs y trouveront des programmes de formation continue, des conditions de travail et un environnement privilégiés. Des compositeurs seront accueillis en résidence. Un cursus d'insertion accompagnera les jeunes ensembles entre la formation et la vie professionnelle à travers des parrainages, des cours d'interprétation, des bourses, des résidences et des partenariats avec les différentes structures de production et de diffusion musicales. Lieu de ressources, il se développera à travers notamment un centre de documentation et des activités de recherche, mais aussi de création, de diffusion et de sensibilisation du public. L'association ProQuartet, présidée par Georges Zeisel, qui œuvre depuis 1987 de façon déterminante à l'essor de la musique de chambre, en était le pilote désigné.

Quartier Henri IV du château de Fontainebleau

Le projet devrait trouver un cadre propice dans l'enceinte du quartier Henri IV, grâce à un projet architectural ambitieux. Construit au début du XVII^{ème} siècle, l'ensemble monumental est l'un des rares exemples de cette architecture, avec la place des Vosges et la place Dauphine, à Paris. Le château de Fontainebleau possède par ailleurs une tradition musicale extrêmement riche. Clément Janequin, Jean-Baptiste Lully, Jean-Philippe Rameau, Maurice Ravel, Igor Stravinsky, Léonard Bernstein, Nadia Boulanger et d'autres musiciens remarquables ont joué à Fontainebleau. Occupée de 1945 à 1967 par les bureaux de l'OTAN, cette partie du château était depuis inutilisée. Le Centre européen de musique de chambre redonnera vie à un lieu progressivement éteint après des usages correspondant peu à son identité historique.

BUDGET

La réhabilitation du quartier Henri IV est inscrite au contrat de plan État/Région 2000-2006. Les travaux de restauration, d'un montant de 11,43 M€ seront pris en charge par la direction du patrimoine et de l'architecture (DAPA) tandis que les travaux d'aménagement, d'un montant de 7,62 M€, seront financés à parité entre l'État et la Région avec un apport de 0,61 M€ du conseil général de Seine et Marne. Par ailleurs, la subvention de fonctionnement de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS) sera augmentée régulièrement jusqu'en 2010.

D

**Ministère de la culture
et de la communication****Dossier : La lutte contre
la piraterie dans les
industries culturelles**

La piraterie et la contrefaçon constituent un problème pour les industries culturelles qu'elles touchent sévèrement, principalement dans le secteur musical. Elles s'étendent aujourd'hui à l'industrie cinématographique. Le développement sur internet de techniques de téléchargement mises à la disposition de tous a facilité ces pratiques de distribution illégale. Alors que le président de la République a exprimé le 16 avril aux professionnels du cinéma « *la détermination de la France* » à lutter contre la piraterie, un colloque « *anti-piraterie* » est organisé par le Centre national de la cinématographie (CNC) le 11 mai, au Palais des festivals, à Cannes.

Au programme : comment s'organiser pour contrecarrer ces pratiques. Dès à présent, la *Lettre d'information* fait le point sur les scénarios possibles. A côté d'un important arsenal juridique qui permettra de lutter efficacement contre la piraterie, le ministère de la culture et de la communication préconise aussi plusieurs mesures alternatives. Le développement de l'offre légale, notamment de musique sur Internet, et la sensibilisation des consommateurs, notamment des plus jeunes, à travers des campagnes d'information, permettront ainsi de remédier à la crise qui touche les industries musicales et cinématographiques.

LA LUTTE CONTRE LA PIRATERIE PASSE PAR UNE SENSIBILISATION DU PUBLIC



Le futur site de musique en ligne iTunes Music Store sera disponible en France fin 2004 © Apple computer inc. 2004

Afin de lutter contre la piraterie et la contrefaçon, les ministères de la culture et de la communication et de l'industrie ont mis en œuvre un ensemble de mesures, parmi lesquelles on trouve, notamment, un cadre juridique sécurisant pour la diffusion de la musique en ligne. Mais aujourd'hui, la lutte « anti-piraterie » passe aussi par une sensibilisation des différents publics concernés.

Le 6 juin 2002, le gouvernement s'est mobilisé pour relancer la politique de lutte contre la contrefaçon d'un type nouveau qui met en difficulté les industries culturelles : elle passe aujourd'hui par une logique de flux (internet), c'est-à-dire la dématérialisation des supports physiques que sont le CD et le DVD.

Après un rapport de l'Inspection générale du ministère de la culture et de la communication, une réactivation du Comité national anti-contrefaçon placé auprès du ministère de l'industrie, les ministres Jean-Jacques Aillagon et Nicole Fontaine ont organisé le 6 juin 2003 une table ronde sur la lutte contre la contrefaçon (voir Lettre d'in-

formation n° 108 de juillet-août 2003) réunissant l'ensemble des acteurs concernés : industries culturelles, industries informatiques et technique, fournisseurs d'accès à Internet mais aussi l'ensemble des administrations, qu'il s'agisse du ministère de l'intérieur de la justice ou de l'économie et des finances en particulier la direction générale des Douanes. A l'issue de cette table ronde, une mission conjointe du ministère de l'industrie et de la culture a été confiée à Philippe Chantepie, chargé de mission à l'inspection générale des affaires culturelles et à Jean Berbineau, inspecteur général des télécommunications, pour mettre en œuvre un programme d'action de moyen terme.

Concilier droit de la propriété intellectuelle et droit des consommateurs

Sur le plan juridique, la mission a participé à la négociation de la directive sur le respect des droits de propriété intellectuelle en cherchant à rapprocher les points de vue des ministères de la culture et de la communication et de la justice pour contribuer à un niveau de protection élevé de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle.

Elle a cherché avec le ministère de la justice à favoriser une analyse en amont des conditions de possibilité d'un régime d'indemnisation forfaitaire des préjudices subis, en effet la contrefaçon numérique, notamment sur les réseaux Peer2Peer (c'est-

RENAUD DONNEDIEU DE VABRES : DÉFINIR UN PLAN EUROPÉEN

Lors de la séance du 4 mai des questions d'actualité à l'Assemblée nationale, Renaud Donnedieu de Vabres a précisé au député UDF des Hauts-de-Seine, Pierre-Christophe Baguet, que la « *défense des emplois dans le secteur musical* » passait par « *la lutte contre le piratage* ». « *J'ai donc engagé, a-t-il poursuivi, une réflexion avec les différents acteurs sur les multiples facettes que peut prendre cette lutte. Mais vous comprendrez bien que cette action ne peut être efficace si elle reste strictement hexagonale. C'est la raison pour laquelle, en marge du Festival de Cannes, je réunirai autour de moi l'ensemble des ministres de la culture de l'Union afin de définir un plan européen de lutte contre le piratage* ». « *Si la liberté est essentielle à mes yeux, a-t-il ajouté, télécharger de la musique met en péril nos industries musicales* ».

à-dire concernant les logiciels d'échanges de fichiers entre les internautes) est difficilement évaluable.

Parallèlement, les deux ministères ont préparé des dispositions législatives favorisant la lutte contre la contrefaçon. D'une part, un amendement relatif à la constitution de fichiers d'infractions par des personnes morales de droit privé a été élaboré avec le ministère de la justice pour permettre l'identification et la poursuite des contrefacteurs sur les réseaux Peer2Peer dans le respect du droit de la protection de la vie privée. D'autre part, un projet de texte relatif aux compétences des agents assermentés par le ministère de la culture auprès d'organismes comme l'ALPA (Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle), et l'association « Rappel » pour les logiciels de jeux, et les sociétés de gestion collective est en cours de préparation. Il devrait permettre à la fois de renforcer leurs compétences et d'offrir toutes

les garanties de respect des procédures.

Au-delà, il s'agit de préparer sans tarder la transposition de la directive sur le respect des droits de propriété intellectuelle qui sera définitivement adoptée au début du mois de mai. Idéalement, l'examen du projet de loi droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information pourrait permettre l'adoption d'un volet de dispositions renforçant la lutte contre la contrefaçon.

Vers des systèmes de gestion numérique des droits

Sur le plan technique et économique, il y a plusieurs actions à mener. Poursuivant les études sur les mesures techniques de protection et les *digital rights management systems* (systèmes de gestion numérique des droits), il s'agit de favoriser la communication entre les milieux professionnels des industries techniques, des industries culturelles et des consommateurs. A cet effet, un séminaire per-

UN COLLOQUE POUR LUTTER CONTRE LA PIRATERIE À CANNES

Le Festival de Cannes, le Centre national de la cinématographie et le Groupe Canal + ont organisé, en collaboration avec l'Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle (ALPA), un colloque anti-piraterie au Palais des Festivals à Cannes en présence notamment de Quentin Tarantino et Luc Besson.

Le monde du cinéma prend conscience du danger que représente pour son avenir la piraterie des films par téléchargement illégal sur internet. Il devient indispensable de réfléchir à l'ensemble des interventions nécessaires (techniques, juridiques, pédagogiques) pour lutter contre ces risques et préserver le dynamisme de l'industrie du cinéma, en tenant compte de l'économie des fournisseurs d'accès et de l'offre proposée aux internautes.

manent d'information et de réflexions sur les mesures techniques et les modèles économiques de distribution des œuvres a été créé avec le concours du Centre national de la cinématographie (CNC) et de la Direction du développement des médias (DDM) et s'ouvre à l'ensemble des représentants des milieux considérés. Ces réunions permettent à la fois de découvrir les techniques de protection des œuvres, d'aborder les multiples questions qu'elles soulèvent et de rendre public ces débats sur le site de la direction du développement des médias (www.ddm.gouv.fr).

Sensibiliser le public

D'un point de vue pratique, de premières manifestations relatives à la lutte anti-contrefaçon ont eu lieu lors du MIDEM 2004. Elles seront poursuivies le 11 mai lors du prochain Festival de Cannes 2004 (*voir encadré*). Ce mouvement devra à présent s'amplifier par des campagnes de communication

et de sensibilisation auprès des publics. Une coopération entre les fournisseurs d'accès à Internet et les représentants des industries culturelles va désormais bientôt s'ouvrir.

En outre, la création d'un Observatoire de la contrefaçon doit avoir lieu dans les prochaines semaines. Il réunira non seulement les administrations compétentes (Economie et Finances, Justice, Intérieur, Education Nationale) mais aussi les secteurs professionnels concernés : musique, cinéma, logiciels. La plupart des directions du ministère de la culture sont concernées par ce sujet qui doit mobiliser encore d'importants efforts pour renforcer les moyens de lutte contre la contrefaçon. Il s'agit aussi de faire comprendre au plus grand nombre que derrière la contrefaçon, notamment sur les réseaux numériques, la diversité de la création est en jeu et, en deçà, les moyens d'assurer un financement durable de la création elle-même.

MUSIQUE : LUTTER CONTRE LA PIRATERIE ET DÉVELOPPER L'OFFRE LÉGALE

La piraterie est aujourd'hui l'une des principales causes de la crise que traversent les industries musicales. L'une des façons d'en sortir est de développer l'offre légale et d'informer les consommateurs.

En 2003, l'édition discographique a connu un très net recul. Les ventes ont chuté de près de 15 %. Le développement de la contrefaçon, de l'échange illégal de fichiers et de l'utilisation du « Peer2Peer » (logiciels d'échanges de fichiers) place les professionnels de la musique dans une situation particulièrement difficile qui touche au premier plan les auteurs, les producteurs les plus faibles, la promotion de jeunes talents et remet en cause le revenu des artistes en général. Cette situation d'urgence justifie l'action menée depuis de nombreux mois par le ministère de la culture. La lutte entreprise s'organise autour de trois volets : encadrer et réprimer la fraude (*voir encadré*), développer l'offre légale, sensibiliser les utilisateurs.

Développer l'offre légale

Il s'agit de développer l'offre légale, d'encourager et d'inciter les producteurs et les diffuseurs à être présents sur l'internet à proposer des offres séduisantes de musique en ligne. Le ministère de la culture accompagne et encourage la numérisation des catalogues et étudie toutes les formes possibles d'un soutien financier à apporter aux projets de vente de musique en ligne. Des plateformes musicales se mettent en place petit à petit. Une convention a d'ores et déjà

Adresse <http://www.ondemanddistribution.com/fre/home/home.asp> OK

On Demand Distribution

Accueil

On Demand Distribution (OD2) est le leader européen de la distribution numérique de musique.

L'avènement de l'ère numérique marque un nombre élargi d'opportunités pour les consommateurs d'écouter et d'acheter de la musique. OD2 défriche le secteur en ayant développé un système de distribution commercialement viable et totalement sécurisé, pour le bénéfice tant des artistes, que des labels et magasins en ligne.

Grâce aux services d'OD2 les artistes et les labels peuvent atteindre plus facilement des publics différents tout en gardant un contrôle sur leur catalogue, leurs opérations promotionnelles et leurs royalties. Les magasins en ligne eux-bénéficient d'une technologie avancée, d'une source de répertoire sans pareil et d'une interface utilisateur très facile à utiliser.

OD2 fournit un solution complète -de A à Z- : Encodage des morceaux originaux, promotion des ventes avant ou après la sortie, distribution, gestion des revenus, licences et royalties et construction de la base de données consommateurs.

Pour réussir ce pari, OD2 a assemblé une équipe inégalée dans l'industrie musicale et le secteur des nouvelles technologies. OD2 a construit une plate-forme technologique qui garantit l'accès aux morceaux à un très grand nombre de consommateurs et fournit des informations détaillées aux magasins en ligne et aux labels.

Dernières infos @ OD2

1/26/2004 OD2 ANNOUNCES NEW DIGITAL MUSIC PLATFORM

France:
Alapage.com
Fnac.com
MSN France
MTV France
NE Numericable
Tiscali
Wanadoo

UK:
mycokemusic.com
MSN Music Club
Freeerve Music Club
HMV Digital Downloads
Tiscali Music Club
Ministry Of Sound
Virgin Downloads

Germany:
Tiscali DE
Karstadt

Od2, site légal de téléchargement en ligne © D.R.

été signée entre OD2, pionnier de la diffusion de musique sur internet et que dirige Phil Collins, avec plusieurs grandes maisons de productions françaises.

Sensibiliser les utilisateurs

Il s'agit enfin d'informer les

consommateurs, de sensibiliser les utilisateurs de l'internet et notamment les jeunes ; aux dangers culturels que ces pratiques font peser sur la création, la diversité musicale et aux risques personnels et juridiques qu'ils encourrent. Une action éduca-

tive en direction des lycéens et des étudiants est actuellement en préparation, en lien avec le ministère de l'éducation nationale.

Quatre projets de loi pour lutter contre la fraude

- » La loi pour la confiance dans l'économie numérique (dite LENO), fait l'objet d'un projet actuellement en débat au Parlement. Elle précise les responsabilités des fournisseurs d'accès sur l'internet. A la suite du passage en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, la responsabilité des hébergeurs et les fournisseurs d'accès a été reconnue, les premiers sur simple connaissance des contenus d'activités illicites et les autres sur ordre d'un juge. Ce texte vient d'être examiné par le Sénat en seconde lecture.
- » Un projet de loi sur le droit d'auteur, considère quant à lui les mesures techniques imaginées pour empêcher le piratage et prévoit de sanctionner leur contournement. Il prend toutefois en compte la possibilité de copie des œuvres à usage privé.
- » Un projet de loi spécifique sur la lutte contre la contrefaçon, dans les domaines littéraire et artistique et en matière industrielle, est en cours de rédaction. Il sera une transposition de la proposition de directive communautaire destinée à renforcer la lutte contre la contrefaçon à l'échelon européen et qui est actuellement en cours d'examen par le Parlement de Strasbourg.
- » Le projet de loi sur les communications électroniques (dit « paquet télécoms ») et les services de communication audiovisuelle vient compléter ce dispositif juridique.

RECORD POUR LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE EN 2003

Alors que la production cinématographique a atteint en 2003 un record historique, les chiffres publiés par le Centre national de la cinématographie traduisent le rôle important que jouent les télévisions dans la production.

En 2003, la production cinématographique atteint un record historique avec 212 films agréés (contre 204 en 2001 et 200 en 2002) dont 183 films d'initiative française parmi lesquels figurent 68 premiers films. Ces derniers constituent 37 % des films d'initiative française.

Augmentation des coproductions internationales et des apports étrangers

Les investissements dans la production cinématographique sont en hausse de 34 % par rapport à 2002. De même, les investissements dans les films d'initiative française sont en progression de 17 % alors que les investissements étrangers dans ces mêmes films augmentent de 58 %. Le nombre de films coproduits avec des partenaires étrangers progresse de nouveau (+14 %) pour atteindre 107 films, soit plus de la moitié de la production annuelle.

Bi-polarisation de la production

Le nombre de films d'initiative française dont le devis est compris entre 1 M€ et 2 M€ augmente de 76 % (+16 films) et celui des films de 4 M€ à 5 M€ de 89 % (+8 films). En revanche, on observe une diminution nette du nombre de films compris entre 5 M€ et 7 M€ (-35 % soit -11 films). Le nombre de films à moins de 1 M€ est stable et 30 films ont un devis supérieur à 7 M€ (26 en 2002). Ainsi, la



Triple Agent d'Eric Rohmer © Rezo Productions - CER

production se polarise entre films à très forts budgets et films à petits budgets.

Répartition du financement des films d'initiative française

La structure du financement des films d'initiative française marque essentiellement une progression des apports étrangers et des apports des producteurs français. Contribuant à 30,1 % du financement des films d'initiative française, les chaînes de télévision demeurent les principaux investisseurs du cinéma.

Apports des chaînes en légère progression

Le total des apports des chaînes de télévision au financement des films agréés est en hausse de 4,2 % à 268,2 M€. Les investissements de Canal+ progresse

de 6,3 M€ à 129,3 M€. Ceux de TPS Cinéma diminuent de 1,8 M€. Ciné Cinéma augmente considérablement ses préachats (+160 %) à 7,2 M€. Les apports des chaînes en clair progressent de 1,7 % à 109,8 M€. Alors que les investissements de TF1 augmentent de 20,7 %, ceux de M6 et Arte diminuent respectivement de 24,6 % et 14,2 %. Les investissements de France Télévisions sont parfaitement stables. Cet équilibre résulte néanmoins d'une augmentation de 14,3 % des apports de France 2 et d'une baisse de 15,8 % de ceux de France 3.

Augmentation des tournages à l'étranger

En 2003, les 183 films d'initiative française ont été produits

par 153 sociétés. Seule une société a produit cinq films dans l'année. Quatre sociétés ont produit quatre films, six ont produit trois films et dix-neuf ont produit deux films dans l'année. Les 123 autres sociétés actives ont produit un film chacune. La durée moyenne de tournage d'un film d'initiative française est de 8,2 semaines en 2003. Les durées de tournage sont en hausse de 7,7 % et atteignent 1 445 semaines, dont 61 % en France (contre 72 % en 2002). La progression des durées profite ainsi massivement aux tournages à l'étranger (+49 % en semaines), le développement des coproductions internationales expliquant en partie cette progression.

Le bilan 2003 est disponible sur www.cnc.fr

Langue française

QUELLE POLITIQUE LINGUISTIQUE POUR L'ENTREPRISE DU XXI^e SIÈCLE ?

Le ministère de la culture et de la communication, chargé d'orienter la politique linguistique du gouvernement, s'est récemment saisi de la question des langues parlées dans les entreprises. Il a confié plusieurs études à des équipes de chercheurs sur l'usage des langues dans le monde du travail. Un séminaire sera très prochainement organisé sur ce thème.

Quels sont les besoins des salariés ? En quoi les impératifs de la concurrence ont-ils une influence sur les langues utilisées ? Le séminaire organisé par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) apportera des enseignements précieux sur l'appui que l'action publique peut fournir aux entreprises engagées dans la voie du plurilinguisme. Il s'appuiera sur les résultats de plusieurs études réalisées par des équipes de recherche, notamment le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), le Laboratoire de recherche en management de l'université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines, l'Observatoire de la formation, de l'emploi et des métiers de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, les services des études de l'Agence française pour le développement international des entreprises et du Forum francophone des affaires. Catherine Tasca, ancien ministre de la culture et de la communication, a également rédigé un rapport sur ce thème en juillet 2003.

La place de l'anglais

Ces travaux montrent que les sociétés françaises ou ayant un établissement en France sont toujours plus nombreuses à faire de l'anglais leur langue de travail. Dicté par le pragmatisme, ce choix participe de l'adaptation de l'entreprise à son environnement. Parmi les facteurs de diffusion de l'anglais dans la vie des entreprises figurent notamment l'évolution de la structure du capital (les ouvertures, fusions ou alliances ont un effet sur le passage à l'anglais), la progression du modèle juridique d'inspiration anglo-saxonne et la généralisation des technologies de l'information. Toutefois, l'anglais utilisé par les non-anglophones dans les relations internationales est en règle générale simplement « fonctionnel ».

Les études montrent par ailleurs que l'usage du français prédomine en France dans les relations de travail internes ; les conseils d'administration et les comités centraux d'entreprise se tiennent dans notre langue. Toutefois, les dispositions de la loi du 4 août 1994 garantissant l'usage du français dans certaines situations de travail sont peu connues des chefs d'entreprise. Le français est présent à l'international dans plusieurs secteurs d'activité que caractérisent l'excellence de notre savoir-faire. Il est parfois indissociable de l'image de marque de nos produits et son usage constitue alors un avantage concurrentiel.

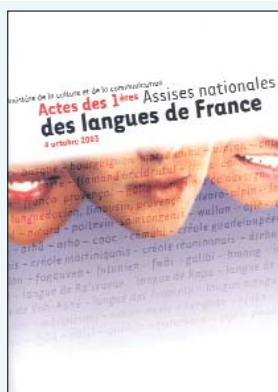
Le plurilinguisme en vedette

Les entreprises sont un lieu de vie et d'échanges : en investissant massivement dans l'anglais, cer-

taines d'entre elles ont parfois sous-estimé l'importance que revêt la maîtrise du français. Aujourd'hui, la connaissance de l'anglais ne suffit plus : si l'on peut acheter en anglais, on vend beaucoup mieux dans la langue du client. Gagner des parts de marché nécessite de disposer de cadres maîtrisant les langues de la clientèle, qu'il s'agisse par exemple du mandarin - la Chine a récemment rejoint l'Organisation mondiale du commerce

- ou plus près de nous de l'allemand et de l'italien, deux pays avec lesquels la France réalise une grande partie de ses échanges commerciaux.

« Quelle politique linguistique pour l'entreprise du XXI^e siècle ? »
Séminaire organisé sur invitation à UbiFrance, Agence française pour le développement international des entreprises,
10, avenue d'Iéna, 75016 Paris
Renseignements : 01 40 15 36 82

**Publications****LES ACTES DES ASSISES NATIONALES DES LANGUES DE FRANCE**

Quelle place accorder aux langues régionales et minoritaires dans la société d'aujourd'hui ? Quel cadre juridique ? Quel rôle pour l'école, les médias, les collectivités dans leur transmission et leur diffusion ? Autour de ces questions, près de 600 personnes se sont réunies à Paris, le 4 octobre 2003. Les actes des Assises restituent et prolongent les débats soulevés. Ils montrent ainsi que ces premières Assises, organisées par le ministère de la culture et de la communication, sont une étape vers une prise en compte nationale des langues de France : le basque n'est pas l'affaire des seuls Basques, ou le créole des Antillais, mais de la nation tout entière : qu'on les parle ou non, les langues de France sont notre bien commun.

Vous pouvez vous procurer la version éditée de ces actes sur simple demande au 01 40 15 36 81 et sur http://www.culture.fr/culture/dgflff/politique-langue/assises/actes_assises.pdf

CENT TERMES FRANÇAIS DU VOCABULAIRE TECHNIQUE SONT PUBLIÉS AU JOURNAL OFFICIEL

« Attention ! Pour envoyer un courriel n'oubliez pas l'arobase dans l'adresse électronique ! » Il y a un siècle, un tel message eût été incompréhensible... Et pour cause : il se réfère à des technologies qui n'existaient pas. Parmi les 4 000 termes nouveaux publiés par la commission générale de terminologie et de néologie au *Journal officiel* depuis 1997, la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) en a retenu une centaine et vous invite à explorer cet univers de mots aux sonorités nouvelles.

Vous pouvez vous procurer gratuitement la version éditée de ce fascicule à l'adresse suivante : terminologie.dgflff@culture.gouv.fr

Patrimoine et architecture

LE GRAND FOYER DE L'OPÉRA
GARNIER RETROUVE SON ÉCLAT

Restauration des plafonds du Grand Foyer peints par Paul Baudry (ici : La comédie) © Jean-Pierre Delagarde

Depuis son inauguration en 1875, l'Opéra, dont la construction avait été confiée en 1861 à l'architecte Charles Garnier, a fait l'objet de nombreuses campagnes de restauration. Après la salle et la scène en 1994-1995, les travaux qui viennent de s'achever ont porté sur le Grand Foyer.

Charles Garnier, encouragé par le programme qui lui avait été soumis, avait conçu le Foyer

comme la nef d'un temple qui aurait eu l'art pour divinité. Avec la restauration des 400 m² de toiles de Baudry, des éléments décoratifs en bois, en staff ou en plâtre et la restauration ou la restitution du mobilier et des tentures, le Grand Foyer et les salons attenants retrouvent leur éclat d'origine. Les travaux ont pris également en compte les demandes techniques liées aux différentes utilisations du lieu : ouverture aux visiteurs dans la

journée, ouverture avant le spectacle et pendant l'entracte, location pour des galas.

Le chantier se poursuit

Cette tranche de travaux a duré de février 2003 à mars 2004 et coûté 5 800 000 € financés par le ministère de la culture et de la communication, la Maîtrise d'ouvrage étant assurée par l'Opéra National de Paris pour les travaux

liés à la technique et à la sécurité, et le Service national des travaux pour les opérations de restauration (Architecte en chef des Monuments historiques : Alain-Charles Perrot).

La restauration du Palais Garnier se poursuivra par des interventions sur les marches du parvis, la rampe de l'Empereur et les abords du Palais (lampadaires, obélisques, colonnes, candélabres) puis, à terme, les façades latérales et la coupole.

LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES TOURS NORD DE NOTRE-DAME DE PARIS SERONT ACHÉVÉS EN 2005

La nouvelle campagne de restauration de la cathédrale Notre Dame de Paris porte sur les deux façades de la Tour Nord : nettoyage, restauration ou remplacement des parements et des éléments sculptés (chimères, fleurons, etc), mise en place d'une protection à l'égard des pigeons. Par ailleurs, les pinacles, éléments sculptés lourds de plusieurs tonnes, qui avaient provoqué d'importants dommages lors de la tempête de décembre 1999, sont également en cours de restauration. Le coût des travaux s'élève à 5 213 000 € pour la Tour Nord, et 974 000 € pour les pinacles. Ils sont entièrement financés par le ministère de la culture et de la communication qui en assure la maîtrise d'ouvrage (DRAC Ile-de-France - Conservation régionale des monuments historiques). La maîtrise d'ouvrage est confiée à Benjamin Mouton, Architecte en chef des monuments historiques.

ARCHITECTURE : LE PUBLIC DÉCERNE SON PRIX

Pour sa seconde édition, le prix grand public de l'architecture permet aux citoyens de se prononcer sur l'architecture qui les entoure. En 2003 ce prix avait offert au vote du public une sélection de 450 réalisations architecturales et urbaines et avait recueilli près de 55 000 suffrages d'internautes et de lecteurs de la presse quotidienne régionale.

Cette réussite trouve son explication dans la richesse et la diversité des sélections proposées au vote, comme dans le caractère novateur du prix qui pour la première fois n'est plus un palmarès professionnel. Dès le 1^{er} juin, le public pourra découvrir sur le site internet du ministère de la culture et de la communication (www.culture.gouv.fr) et dans la presse quotidienne régionale les nouvelles sélections de réalisations architecturales qui ont été livrées à leur maître d'œuvre depuis janvier 2000. Il se prononcera alors pour l'une d'entre elles dans chacune des quatre catégories en vigueur : logement individuel ; logement collectif ; aménagement urbain et habitats éphémères. A partir des palmarès régionaux, un jury procédera à une ultime sélection en vue d'un palmarès national.

14/Actualité

LETTRÉ D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
MAI 2004



Les Quatre Cyclistes (1943-48), donation Nadia Léger et Georges Bauquier, 1969, Musée national Fernand Léger inv. Photo Patrick Gérin © ADAGP, 2004

Colloque L'ŒUVRE DE FERNAND LÉGER A-T-ELLE ENCORE UNE ACTUALITÉ ?

Les 11 et 12 juin à Nice

Un colloque international organisé par le musée national Fernand Léger au musée national Message Biblique Marc Chagall, à Nice, permettra de répondre à plusieurs questions sur l'œuvre de Fernand Léger. De nombreux spécialistes (conservateurs, historiens d'art, philosophes et artistes) y participeront et évoqueront l'influence exercée par l'artiste sur l'art d'aujourd'hui.

« Fernand Léger, hier et aujourd'hui - la réception de son œuvre et son actualité », musée national Message Biblique Marc Chagall, avenue du Docteur Ménard, Nice.

Contact : Rachel Stella
Tél. : 03 88 24 20 49
email : tiptv@aol.com.

Travaux

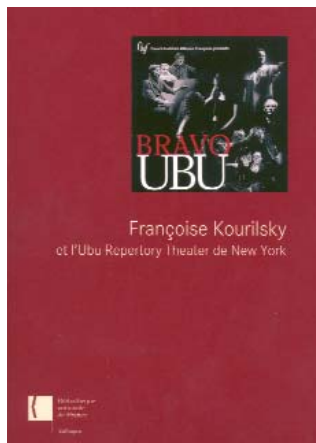
L'ARCHITECTE AUTRICHIEN BORIS PODRECCA RÉNOVERA LE MUSÉE NATIONAL ADRIEN-DUBOUCHÉ

A l'issue d'un concours d'architecture européen lancé par le ministère de la culture et de la communication/direction des musées de France, l'architecte autrichien Boris Podrecca a été choisi comme maître d'œuvre de la rénovation du musée national de la Porcelaine Adrien-Dubouché à Limoges. Respectueux de l'architecture d'Henri Mayeux (le bâtiment est classé Monument Historique depuis 1992) et notamment de ses qualités d'éclairage, le projet de Boris Podrecca donnera notamment au musée national de vastes espaces d'exposition et d'accueil.
www.musee-adriendubouche.fr

LES TRAVAUX DU MUSÉE NATIONAL DE PRÉHISTOIRE SONT ACHEVÉS

Alors que le musée national de Préhistoire des Eyzies-de-Tayac a fermé ses portes le 25 janvier, le transfert des collections va pouvoir être réalisé dans le nouveau bâtiment dû à l'architecte Jean-Pierre Buffi. Plus de 18 000 pièces y seront déployées sur une surface de près de 1 500 m² dans une muséographie entièrement nouvelle conçue par l'architecte Roberto Benavente. La réouverture de l'établissement, prévue pour la mi-juillet 2004, coïncidera avec le lancement des manifestations prévues à l'occasion du centenaire de la Société Préhistorique Française.

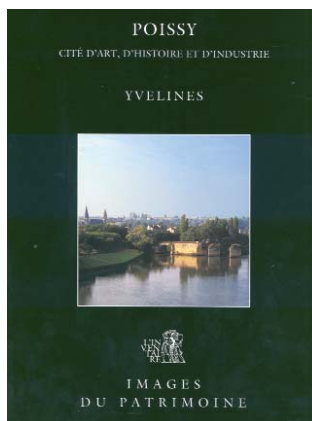
Tél. : 05 53 06 45 45



Publications PRÉSENCE DU THÉÂTRE FRANÇAIS A NEW YORK

En 1982, l'auteur et metteur en scène Françoise Kourilsky fonde, à New York, un centre dramatique consacré à « la présentation en anglais d'œuvres contemporaines d'expression française », l'Ubu Repertory Theater. Pendant près de vingt ans, cette aventure se poursuivra avec entre autres la production de spectacles et une importante activité éditoriale. En 2001, quand elle décide d'arrêter son entreprise, Françoise Kourilsky fait un don de l'ensemble des archives du théâtre à la Bibliothèque nationale de France (BNF). Un ouvrage nous restitue aujourd'hui le climat dans lequel s'est développé « Ubu ».

Les actes du colloque du 21 mars 2001 sur « Françoise Kourilsky et l'Ubu Theater de New York » sont édités par la BNF (23 €).



POISSY, UNE CITÉ D'ART, D'HISTOIRE ET D'INDUSTRIE

Située dans le département des Yvelines, Poissy, la ville natale de Saint-Louis, abrite bien d'autres richesses architecturales à commencer par la Villa Savoye chef d'œuvre de Le Corbusier ou les usines Ford et Peugeot qui ont contribué à en faire un centre de production industrielle. Avec une iconographie très riche, Poissy, paru dans la collection « Images du patrimoine » étudie en détail tous ses richesses patrimoniales, depuis les trésors de la collégiale Saint-Louis jusqu'aux différentes maisons bourgeoises du XIX^e et XX^e siècles.

Poissy, collection « Images du patrimoine », est une publication de l'inventaire général du patrimoine (28 €)

LES COLLECTIONS DES AMÉRIQUES DANS LES MUSÉES DE FRANCE

Le musée de l'Homme et le musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie (MAAO), dont les collections prendront place dans le futur musée du Quai Branly, sont très riches en objets provenant du continent américain. Mais ce que l'on sait moins, c'est que de nombreux autres musées possèdent des pièces américaines. Ces collections américaines de France - qui représentent un total d'environ 20 500 pièces conservées dans plus de 170 musées - font depuis 25 ans l'objet d'un inventaire dont l'ouvrage *Les collections des Amériques dans les musées de France*, publié à l'initiative du ministère de la culture et de la communication/direction des musées de France, présente les grands traits, à travers un choix de 63 musées.

Les collections des Amériques dans les musées de France, par Pascal Mongne, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 14,50 euros.

Arts plastiques

LA MAISON DES ARTISTES POUR LES PERSONNES AGÉES À NOGENT

Gérée par la Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, la Maison nationale des artistes est l'une des premières réalisations sociales en faveur des artistes âgés. Entièrement renouée en 2002, elle peut accueillir aujourd'hui à Nogent jusqu'à 75 résidents dans deux demeures des XVII^e et XVIII^e siècles situées dans un parc. Les résidents bénéficient des conditions privilégiées de cet établissement qui est agréé et conventionné pour l'aide sociale avec une équipe médicale permanente.

Contact : Nicole Laliberté
Tél. : 01 48 71 28 08
www.fnagp.com



« Velours polychrome à tiges ondulantes »
© Musée national du Moyen Âge

Collection

LES SOIERIES ET AUTRES TEXTILES A L'HONNEUR AU MUSÉE DE CLUNY

Le musée du Moyen Âge abrite une collection exceptionnelle de soieries et textiles, peu connue du public, et qui retrace l'histoire de ces fabrications, de la Chine à l'Espagne. Cette collection, après avoir fait l'objet d'une importante campagne de restauration, est désormais exposée dans une nouvelle présentation. Parallèlement à cette réouverture, est publié le catalogue *Soieries et autres textiles, de l'Antiquité au XVI^e siècle* rédigé par Sophie Desrosiers. Édité par la Réunion des musées nationaux, l'ouvrage retrace l'histoire de ces

15/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
MAI 2004

fabrications et dresse l'inventaire complet de la collection du musée.

Musée national du Moyen Age
Thermes de Cluny, 6 place Paul
Painlevé - 75005 Paris.



Paul Gospodenic,
Statue du prophète
Elisée (1594-1595),
Sibenick, Cathédrale
Saint-Jacques

Exposition

LA RENAISSANCE EN CROATIE Jusqu'au 12 juillet au Château d'Écouen

À la Renaissance, la Croatie a été au centre de multiples influences artistiques, notamment italiennes. Grâce aux prêts d'églises, de monastères et de musées de Croatie ainsi que des collections publiques françaises, l'exposition du Château d'Écouen présente une cinquantaine d'œuvres qui dressent un panorama significatif de la création artistique dans ce pays, au moment de la Renaissance, dont le très beau portrait par Lorenzo Lotto (1480-1556) de l'évêque Toma Nigris, l'un des défenseurs de la Croatie contre les Turcs.

« La Renaissance en Croatie » est organisée par la Réunion des musées nationaux et le musée national de la Renaissance, château d'Écouen. L'exposition sera présentée à Zagreb à partir de septembre 2004.

Rencontres

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DE LA RECHERCHE ARCHITECTURALE ET URBAINE

du 12 au 14 mai à l'école d'architecture de Marseille
Organisées par le ministère de la culture et de la communication, ces premières journées seront

consacrées à la formation des futurs acteurs de la recherche architecturale et urbaine. Elles s'inscrivent dans le cadre de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche. Outre les 20 écoles d'architecture françaises, elles mobiliseront la communauté scientifique européenne tournée vers les domaines de l'architecture, de la ville et des paysages.

Site Internet :
www.culture.fr/eurau2004
et inscriptions : École d'architecture
de Marseille, tél. : 04 91 82 71 00

MIXITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES Le 27 mai à Paris

Bilan à mi-parcours de la convention signée le 25 février 2002 par le ministère de la culture et de la communication, ce colloque a pour objectif d'élargir les choix professionnels des filles et des garçons et de promouvoir une éducation fondée sur le respect mutuel entre les sexes. Le ministère de la culture est concerné pour l'ensemble des établissements d'enseignement sous sa tutelle : les établissements d'enseignement supérieur, mais aussi les établissements d'enseignement spécialisé (écoles municipales de musique et de danse, par exemple). L'orientation des garçons et des filles vers les formations artistiques, la qualité de l'insertion professionnelle seront les autres sujets abordés durant cette journée.

Tél. : 01 40 15 78 32 ou par mèl :
sylvie.escande@culture.gouv.fr

Mission

UNE MISSION SUR LA CONSERVATION DES ŒUVRES NUMÉRIQUES
François Stasse, Conseiller d'État, a été chargé, le 16 mars, par le ministère de la culture et de la communication, d'une mission sur la conservation et la diffusion des œuvres par voie numérique dans les bibliothèques publiques. La concertation concernera en premier lieu le livre, et l'écrit de manière plus générale, mais prendra également en compte les autres types de documents conservés et diffusés comme le disque et la vidéo.

Spectacles JACQUES TÉPHANY, DIRECTEUR DE LA MAISON JEAN VILAR



© D.R.

Depuis le 1^{er} janvier, le metteur en scène Jacques Téphany est à la tête de la Maison Jean Vilar, ce lieu emblématique de l'histoire du théâtre populaire. Il succède à Melly Puaux qui poursuivait depuis plusieurs années l'action de son mari, Paul Puaux, proche de Jean Vilar. Président du Centre français du théâtre, conseiller auprès de la direction du Théâtre international de langue française à Paris, Jacques Téphany, prend aujourd'hui en

main une structure professionnalisée, dotée de moyens nouveaux et soutenue par le ministère de la culture et l'ensemble des partenaires publics. Il hérite aussi d'un lieu attachant. « Cette maison s'appuie sur un patrimoine inestimable, commente-t-il. Les propres collections de Jean Vilar, ses écrits, ses archives, tous les costumes d'Avignon et du TNP, les maquettes des spectacles, une somme extraordinaire de documents audiovisuels sont ici ». Aujourd'hui, la Maison Jean-Vilar est portée par plusieurs projets : des *Cahiers* nouvelle formule, un site internet, maisonjeanvilar.org, et des expositions qui connaissent un vrai succès, comme celle qui aura lieu cet été sur l'histoire récente du festival. En plein cœur d'Avignon, la « MJV » accueille une antenne de la Bibliothèque nationale de France. Elle nourrit des liens étroits avec le festival mais aussi avec la Chartreuse de Ville-neuve-lez-Avignon.

Maison Jean Vilar
8, rue de Mons, Montée Paul Puaux, 84 000 Avignon
Tél. : 04 90 86 59 64
contact@maisonjeanvilar.org

Patrimoine

LA 2^e ÉDITION DE RENDEZ-VOUS AUX JARDINS AURA LIEU LES 4, 5 ET 6 JUIN



Les 4, 5 et 6 juin, plus de 1 000 parcs et jardins participeront à la deuxième édition de Rendez-vous aux jardins. Avec 600 000 visiteurs l'an passé, cette fête accueillera tous ceux qui souhaitent découvrir cette alliance de la nature et de la culture. Animations, lectures, spectacles, dégustations, expositions, rencontres, visites guidées par le jardinier ou le propriétaire, installations, démonstrations, jeux, concerts, projections, ateliers scanderont cette deuxième édition qui est placée sous le signe de la connaissance. Un effort de sensibilisation spécifique est mené à l'attention des enfants des écoles primaires : la journée du 4 juin leur est ainsi dédiée.

Le programme des ouvertures sera disponible sur www.culture.fr le 1^{er} mai.

ANTOINE DE GALBERT : UN VOYAGE DANS LES COLLECTIONS PRIVÉES

Si l'on déplore souvent le peu de collectionneurs et de fondations privés en France, Antoine de Galbert nous démontre le contraire en ouvrant le 5 juin à Paris la Maison rouge, une fondation reconnue d'utilité publique destinée à « promouvoir la création contemporaine ».

Face au port de l'Arsenal, dans le quartier de la Bastille, le collectionneur Antoine de Galbert va ouvrir le 5 juin, sur un site de 2 000 m², un nouvel espace pour l'art contemporain. Son nom ? La Maison rouge. Tout simplement parce qu'il y a un pavillon peint en rouge en son centre. Plus qu'une adresse, mieux qu'une friche, cette Maison rouge fait penser à une balise, un amer, un bateau-phare. Rouge comme un signe de reconnaissance, d'éclat. Rouge pour dire chaleureux, familier. Le lieu, une ancienne friche industrielle, a été rénové par l'architecte Jean-Paul Clément en préservant « les traces de l'architecture industrielle ». De son côté, le peintre Jean-Michel Alberola a conçu pour les espaces d'accueil une « frise de mots énigmatiques » pour bien nous faire sentir « la magie » du lieu et rendre l'espace, avec son café, sa librairie et son patio, accueillant.

Un engagement pour l'art contemporain

Un lieu de plus pour l'art contemporain ? Antoine de Galbert défend le caractère « singulier » de la Maison rouge. Il parle « du vrai voyage honnête » qu'il a réalisé vers l'art contemporain. « Honnête » au sens de « l'honnête homme » du XVIII^e siècle. « Autodidacte en matière d'art

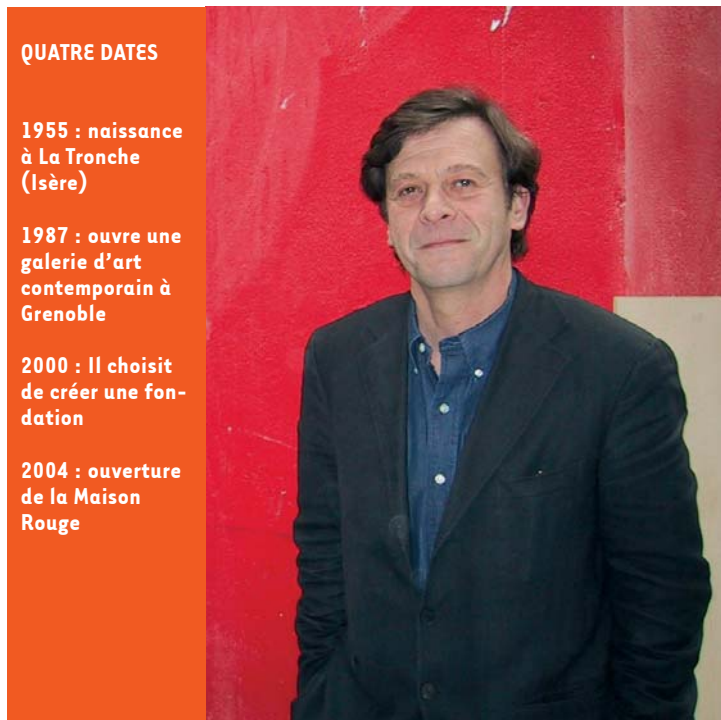
QUATRE DATES

1955 : naissance à La Tronche (Isère)

1987 : ouvre une galerie d'art contemporain à Grenoble

2000 : il choisit de créer une fondation

2004 : ouverture de la Maison Rouge



© D.R.

contemporain », après des études à Sciences Po, il a d'abord travaillé dans la gestion des entreprises avant d'être happé par l'art contemporain. Il ouvre à Grenoble une galerie et, parallèlement, débute une collection « qui prend une place de plus en plus importante dans sa vie ». « Collection » est son maître-mot. Celui qui donne son sens à son projet de fondation.

Exposer des collections particulières

Exposer, deux fois par an, de grandes collections particulières de portée internationale est en effet au cœur du projet. Après l'exposition inaugurale de la Maison rouge « L'intime », ce sera la collection du bourgeois Harald Falckenberg qui sera présentée d'octobre à janvier 2005. Avec la dynamique et souriante directrice du lieu, Paula

Aisemberg, il entend aussi monter d'autres expositions thématiques ou monographiques, dont l'artiste américaine Ann Hamilton.

« En fait, il y a autant de collections que de collectionneurs, nous explique-t-il. Chaque collection demeure singulière avec ses partis-pris, ses choix et même son mauvais goût ». « L'intime, le collectionneur derrière la porte », constituera en tout cas la meilleure des réponses face à cette singularité, une réponse « en actes », une réponse singulière. « En confrontant le visiteur à la collection telle qu'elle est chez le particulier, l'exposition le met en présence de ce qu'il ne voit jamais ». Et le public, que ne voit-il jamais ? Les œuvres d'art « dans le désordre quotidien de la vie » comme souligne le psychanalyste Gérard Wajzman, commissaire de l'exposition,

pour qui l'objectif est de jeter « quelques aperçus sur ces univers habités où des hommes et des femmes vivent avec des œuvres d'art ».

Un lieu privé

Quel dispositif adopter pour exposer « L'intime » ? Antoine de Galbert a voulu créer un dispositif « naturel » permettant de « reconstruire » l'intérieur d'un particulier. Nous pénétrons ainsi directement dans les diverses pièces. Il y a la salle à manger, le bureau, la salle de bains, les toilettes, l'escalier, la chambre ou la réserve rassemblant œuvres et mobiliers signés pêle-mêle

Damian Hirst, Andreas Gursky, Marcel Broodthaers, Andrée Putmann, Paul Mac Carthy, Richard Peduzzi, Hiroshi Sugimoto ou les Becher. Petit clin d'œil, le visiteur entre même dans « le véritable » vestibule d'Antoine de Galbert où quelque soixante-dix œuvres d'artistes donnent le ton. Au total, plus de 200 artistes sont représentés dans ce festival des passions privées, à la fois troubles et lumineuses. Antoine de Galbert veut offrir un « voyage » au visiteur semblable à celui que lui a offert l'art contemporain : un trajet aller/retour exigeant qui permette d'essayer de trouver « l'équilibre entre la connaissance et la subjectivité ».

« L'intime » est présentée du 5 juin au 26 septembre à la Maison rouge - fondation Antoine de Galbert, 10 boulevard de la Bastille, 75012 Paris, www.lamaisonrouge.org